



COORDINATION
INTER-RÉSEAUX
NATURA 2000

WEBINAIRE

La place des élus dans la politique Natura 2000

Session n°1

Jeudi 25 mai 2023

Le webinaire va bientôt commencer !

En attendant, nous vous remercions de :

- Couper vos micros
- Utiliser l'outil de discussion pour poser vos questions

Pour rappel, ce webinaire est enregistré

Soutenu par :



En partenariat avec :





2 webinaires programmés en 2023 :

Session 1 - la politique Natura 2000 et le rôle de président de comité de pilotage

Jeudi 25 mai : 10h30 – 12h00

Session 2 - les opportunités offertes par le réseau Natura 2000

Mardi 26 septembre : 10h30 – 12h00





PROGRAMME

PARTIE 1 - les fondamentaux de la politique Natura 2000

- Présentation du réseau Natura 2000
- Mise en œuvre française
- Compétences partagées entre État et Régions
- Financement du réseau Natura 2000

PARTIE 2 - le rôle de Président de comité de pilotage

- Fonctionnement du copil
- Désignation et rôle du président du Copil
- Témoignages de 2 élus et discussion





PARTIE 1

Les fondamentaux de la politique Natura 2000

Baptiste Maury – Chef du bureau des outils territoriaux de la biodiversité, MTECT

Aurélie Philippeau – Coordinatrice de la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires





LE RÉSEAU NATURA 2000

Principal dispositif de l'Union Européenne en faveur de la biodiversité

Objectifs :

- Préserver la diversité biologique et le patrimoine naturel
- Prendre en compte les exigences économiques, sociales et culturelles

Historique :

1992 : Conférence des Nations Unies de Rio de Janeiro (Sommet de la Terre)

→ **signature de la convention sur la diversité biologique**

→ **engagement politique de l'Union européenne** en faveur du développement durable





LES OUTILS RÉGLEMENTAIRES

Traduction de l'engagement de l'Union Européenne :

Directive « Habitats Faune Flore » 92/43/CEE du 21 mai 1992

(Nouvelle approche en terme de conservation de la biodiversité : combinaison protection et gestion des habitats et espèces + activités socio-économiques)

+

Directive « Oiseaux » 79/409/CEE devenue 2009/147/CE

=

Réseau écologique coordonné de zones naturelles : réseau Natura 2000





LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU NATURA 2000

Désignation des sites Natura 2000 :

- **Listes de référence** d'habitats (annexe I) et d'espèces (annexe II) d'intérêt communautaire
→ chaque Etat membre fait une sélection de sites qui doivent pouvoir maintenir ou restaurer dans un état de conservation favorable les habitats et espèces pour lesquels ils sont proposés
- **Processus de validation** différent selon la directive concernée





Directive Oiseaux

Directive Habitat Faune Flore

Propositions de Sites
d'Importance Communautaire
(pSIC)

Propositions
françaises

Sites d'Importance
Communautaire (SIC)

Validation par
la CE

Zones de Protection Spéciales
(ZPS)

Zones Spéciales de
Conservation (ZSC)

Désignation par
Arrêté ministériel

Désignation par
Arrêté ministériel

Réseau Natura 2000





LE RÉSEAU NATURA 2000 EN EUROPE

- **Plus de 27 000 sites** répartis dans 27 pays :
 - 18,5 % de la surface terrestre de l'Europe (1/5^{ème})
 - 8,9 % de la surface des eaux marines européennes
 - Plus fort % de surface couverte en terrestre : Slovénie, Bulgarie, Slovaquie
 - Plus grandes surfaces en sites marins : France, Espagne, Portugal
- **Plus vaste réseau coordonné de zones protégées au monde**



RÉSEAU NATURA 2000 EN FRANCE

35,7%

de la surface marine de la zone économique exclusive

12,9%

de la surface terrestre métropolitaine soit 7 millions d'hectares

Landes et milieux ouverts



29%

Zones agricoles



20%

Territoires artificialisés



1%

Forêts



43%

Zones humides



3%

CHIFFRES CLÉS EN FRANCE

Source : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires et Muséum national d'histoire naturelle (décembre 2021)

RÉSEAU NATURA 2000 EN FRANCE

1 756 sites

221 sites marins

1 353 zones spéciales de conservation

403 zones de protection spéciale pour les oiseaux

123 espèces d'oiseaux



(I) identifiées à l'annexe I de la directive Oiseaux
(II) identifiées à l'annexe II de la directive Habitat faune flore

132 types

d'habitats naturels d'intérêt communautaire

104 espèces animales



63 espèces végétales



13 041 supports du réseau





LA GESTION DES SITES NATURA 2000

- **Pas de cadre fixé** : le choix des moyens à mettre en œuvre pour répondre aux exigences des directives est laissé aux Etats membres – **principe de subsidiarité**
- **Exigences** :
 - Eviter les activités préjudiciables pour les habitats et espèces d'IC
 - Prendre des mesures de conservation pour maintenir/restaurer les habitats et espèces d'IC tout en tenant compte des activités socio-économiques
- **Choix de la France** :
 - Concertation
 - Volontariat
 - Contractualisation





LA DÉMARCHE FRANÇAISE

Code de l'environnement : fixe le cadre général de désignation et de gestion des sites (articles L. 414.1 à L. 414.7 et R. 414-1 à R. 414-29)

Gouvernance des sites Natura 2000 :

- **Comité de pilotage** : organe officiel de concertation et de débat
- Constitution et désignation du Copil cadrées dans le code l'environnement
- Les représentants des collectivités territoriales désignent par vote :
 - le président du Copil
 - la collectivité maître d'ouvrage du site





LA DÉMARCHE FRANÇAISE

Rôle du maître d'ouvrage d'un site Natura 2000 :

- **Rédiger le document d'objectifs (Docob)**
 - Plan de gestion du site Natura 2000
- **Assurer l'animation du site Natura 2000**
 - Faire vivre le Copil
 - Inciter à la bonne gestion du site avec les outils Natura 2000 ou avec d'autres outils complémentaires
 - Faciliter la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000
 - Assurer le suivi scientifique, technique et l'évaluation de la gestion du site

→ **Le maître d'ouvrage peut assurer ces missions en régie ou bien en externaliser tout ou partie**





LA DÉMARCHE FRANÇAISE

Gestion des sites Natura 2000 :

- **Outils contractuels basés sur le volontariat :**
 - Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
 - Contrats Natura 2000
 - Chartes
- **Engagements pour une période de 5 ans**
- **Titulaires de droits réels et personnels** de parcelles en site Natura 2000
- Outils qui visent le rétablissement dans un état de conservation favorable des HIC/EIC
- **Contreparties** financières et/ou fiscales





LA DÉCENTRALISATION DE NATURA 2000

- **Depuis le 1^{er} janvier 2023** : la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres relève de la compétence des conseils régionaux
- **Décentralisation encadrée par :**
 - Article 61 de la loi 3DS
 - Décret du 30 décembre 2022
- **Objectifs du transfert** : renforcer le rôle de chef de file des Régions en matière de biodiversité et être en cohérence avec leur mission d'autorité de gestion des fonds européens
- **Opportunité pour consolider les articulations** avec :
 - Les autres outils de gestion et protection de la biodiversité (PNR, RNR, CEN...)
 - Les autres politiques publiques sectorielles (eau, agriculture, tourisme...)





LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

- **Loi 3DS** : modifie le code de l'environnement pour confier le **rôle d'autorité administrative aux Régions**
- Environ 90 % des sites sont concernés
- **Missions confiées aux Régions :**
 - Constitution du Copil
 - En l'absence de collectivité territoriale volontaire : présidence du Copil, élaboration et suivi de la mise en œuvre du Docob
 - Approbation du Docob
- **Missions qui restent à l'Etat :**
 - Désignation des sites Natura 2000
 - Gouvernance des sites Natura 2000 mixtes et marins
 - Instruction des évaluations des incidences Natura 2000 (DDTM)
 - Rapportages à la Commission Européenne





LE FINANCEMENT DU RÉSEAU NATURA 2000

Principaux fonds européens :

FEDER et FEADER	LIFE
Gestion : Régions	Gestion : Commission européenne
Financement d'actions	Financement de projets
Logique de financement : « guichet »	Logique de financement : « concours »

Principaux fonds nationaux :

- **Etat** : MTECT / MASA
- **Agences de l'eau**





PARTIE 1

Les fondamentaux de la politique Natura 2000

Temps d'échanges





PARTIE 2

Le rôle de président de comité de pilotage

Thomas Biéro – Responsable du pôle Natura 2000, Région Normandie

Yann Vivat – Maire de Rompon (07), Président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

Rosiane Godefroy - Maire de Le Perrier (85), Vice-Présidente de la Communauté de Communes Océan-Marais-de-Monts et Vice-Présidente du Syndicat mixte de la baie de Bourgneuf, Présidente du comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »





LE COMITÉ DE PILOTAGE

Composition :

- Arrêtée par l'**autorité administrative**
- Encadrée par les articles **L414-2 et R414-8** du code de l'environnement
- Membres obligatoires et membres désignés en fonction des particularités locales
- Représentants des :
 - Collectivités territoriales et groupements concernés
 - Propriétaires, exploitants et utilisateurs des terrains
 - Associations et fédérations des usagers
 - Associations agréées de protection de l'environnement
 - Gestionnaires d'infrastructures...
- L'Etat siège à titre consultatif





LE RÔLE DU COMITÉ DE PILOTAGE

Organe décisionnel :

- Suivi de l'élaboration du Docob et validation
- Validation des bilans d'animation et de gestion
- Validation des programmes à venir
- Adoption si besoin de réorientations (extension du site, révision du docob par ex.)
- Désignation du Président du Copil
- Désignation de la collectivité maître d'ouvrage du site

→ **Fréquence des réunions : tous les 2 ans (en moyenne)**





LE PRESIDENT DU COPIL

Désignation :

- Depuis 2005 (loi DTR) : **priorité donnée aux élus** de collectivités territoriales et de leurs groupements
- Président du Copil est désigné en **son nom propre** : pas de nécessité d'obtenir une délibération de la collectivité ou du groupement représenté
- **Vote** : uniquement les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements
- En l'**absence de volontaire**, l'**autorité administrative** prend la présidence
- Intervient à 2 moments clés :
 - Au stade de l'élaboration du Docob
 - Au stade de l'animation du site
- Durée du mandat : **3 ans renouvelables**
- **60% des Copil présidés par un élu**





LE RÔLE DU PRÉSIDENT

- **Convoque les membres du Copil**
- **Anime les débats** lors des Copils pour aboutir à des consensus favorables au maintien de la biodiversité
- **Accompagne l'animateur** dans la réalisation de ses missions
- **Incarne Natura 2000** d'un point de vue politique sur le territoire :





PARTIE 2

Le rôle de président de comité de pilotage

Témoignages d'élus

Yann Vivat – Maire de Rompon (07), Président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre »

Rosiane Godefroy - Maire de Le Perrier (85), Vice-Présidente de la Communauté de Communes Océan-Marais-de-Monts et Vice-Présidente du Syndicat mixte de la baie de Bourgneuf, Présidente du comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »





COORDINATION
INTER-RÉSEAUX
NATURA 2000

Aurélie Philippeau
Fédération des Parcs naturels régionaux de France
27 rue des petits hôtels
75010 Paris
07 64 38 32 17
aphilippeau@parcs-naturels-regionaux.fr